

Compte rendu du CDAS du 30 mars 2017

Secrétariat OS : CGT Géraldine BENILLAN

Secrétariat admi : Mme M.-F. HERMEREL

En préambule, la CGT lit une déclaration liminaire commune avec FO ; puis la CFDT expose la sienne (pas de déclaration liminaire pour Solidaires).

Réponses du président du CDAS, M MOREAU :

Volonté partagée d'optimiser au mieux les crédits budgétaires, leur gestion et leur répartition.

Concernant les structures locales :

- 1 nouveau délégué de l'action sociale arrive dans l'Eure au 1er Avril
- Sur la médecine de prévention : suite au départ à la retraite de 2 médecins, nous nous retrouvons confrontés à un problème de recrutement. La cession de formation du médecin récemment arrivé est longue et va se poursuivre jusqu'en 2018 (date à laquelle elle assurera un temps plein). Pour le moment elle débute les prise de rdv pour les visites quinquennales.

1- Approbation du PV du CDAS du 22 novembre 2016

Non participation de la CFDT au vote puisque absente lors du CDAS concerné.

Vote à l'unanimité des autres OS.

2- Note d'orientation de l'action sociale ministérielle en 2017.

Une synthèse de la note est présentée par Mr MOREAU.

- Maintien du budget local pour les prestations.
- Efforts autour de la mise en place des marchés publics : il faut rechercher le moindre coût pour le même niveau de prestation. L'exercice est contraint dans le cadre budgétaire actuel.
- Un très grand nombre de dépenses fonctionnelles structurent le budget aussi bien au niveau national que local.
- Introduction des quotients familiaux
- Maintien de la mise en place d'événements ponctuels (arbre de Noël) qui permettent de regrouper tous les agents autour d'un événement fédérateur.
- Concernant la restauration collective : au niveau du département, la situation est particulière : le but affiché est d'être plus performant sur un plan économique et financier (cf. AGRIA de Rouen) mais de continuer à offrir une prestation de qualité. Quant aux points relais repas, il faut assurer leur maintien et apporter des solutions sur place.
- Concernant la prestations vacances et loisirs : difficulté à concilier une véritable action positive et efficace dans ce domaine, dans le contexte d'état d'urgence mais aussi avec les moyens d'exercice de la mission environnement non festif. En 2017 nous espérons que ces problèmes ne se poseront plus.
- Aide à la parentalité/ à la personne : renouvellement de cette action.
- Évolution de la nature de la cible car la population évolue.
- Mise en place de CESU d'urgence depuis la fin de l'année 2016.

FO : les notes d'orientation se suivent chaque année et se ressemblent.

Désaccord car le budget diminue chaque année. L'optimisation des crédits est une obligation car ils diminuent d'année en année ; mais il y a quelques années encore, la délégation était composée de 8 personnes (contre 2 aujourd'hui...). Or l'optimisation des coûts implique des recherches et beaucoup de travail.

On doit faire + avec - , c'est un peu la logique de l'administration.

CGT : Sommes nous concernés dans le département par la disparition des structures de restauration de – de 20 couverts ?

Réponse du président du CDAS : il y a celle de l'ESI de Mont Saint Aignan qui est sur la « sellette ».

Nous travaillons déjà sur la mise en place d'une solution , en accompagnant les agents. L'AGRIA pourrait faire le transport des repas au moyen d'un véhicule de livraison électrique mais le coût est trop élevé. Nous nous efforçons de trouver des solutions viables dans un cadre complet (technique et financier). De plus, des difficultés techniques s'ajoutent : un agrément particulier devrait être obtenu par l'AGRIA pour proposer un système de restauration par livraison (comme pour une cuisine centrale).

FO : actuellement il y a un problème de fonctionnement , car il faut que les agents réservent 48h à l'avance le repas. Or certains agents sont mobiles et ne savent pas à l'avance leur disponibilité.

Peut on mutualiser le transport afin de faire venir d'autres administrations ?

3- Répartition des crédits

Les consultations CESF ne font plus partis du CAL (Crédits d'action locale) dès 2017.

Action retraites :

Nous avons 2580 retraités dans le département ; or seuls 250 personnes participent à la sortie (1 spectacle +1 goûter).

2 cars de 49 places sont prévus pour le transport (un au départ du havre, l'autre au départ de Dieppe).

Nous nous interrogeons sur le coût de la salle Charles Dullin (Rouen). Même si le coût paraît élevé, comme nous réservons cette salle pour le spectacle de Noel, il nous est facturé une seule fois le parking et les frais de régisseurs.

On pourrait envisager de faire plusieurs sorties dans l'année, en remplacement de cette action unique et coûteuse .

Le Président propose de conserver le budget actuel mais de constituer un groupe de travail qui aura pour mission d'identifier de nouvelles idées et de proposer une /des solutions alternatives au plus près des besoins identifiés. Le budget de 11000 € est maintenu (l'enveloppe globale allouée est conservée).

Arbre de Noël :

SOLIDAIRES : quel est l'effectif et la répartition des enfants par tranche d'âge ?

Quel est le coût des jouets ?

La CGT propose des « chèques cultures », comme alternative aux jouets proposés chaque année dans le catalogue (ainsi qu'en remplacement des chèques CADHOC).
Les autres OS donnent leur accord de principe, sous réserve de déterminer un montant de chèque « tenable » budgétairement. Cela sera discuté en groupe de travail.

Actions 2017 :

Consultation psychologue : une action de communication vers les agents est prévue.

CESU d'urgence : évaluation du besoin par les assistantes sociales puis orientation vers Cathy TERRIER qui gère la partie comptable et délivre le CESU.

Mini colo de Toussaint :

SOLIDAIRES : vu le nombre d'enfants fréquentant les mini colos (21 en 2016), ne faudrait-il pas les supprimer et les remplacer par des sorties gratuites ?

Depuis l'évolution des vacances, les centres aérés se sont adaptés, cependant les prestations ne sont pas les mêmes. Si on abandonne les mini colos, il faut redistribuer le budget (7000 €).

Il faut favoriser l'attractivité financière. Pour cela nous avons introduit le quotient familial. Faut-il le revoir ? Faut-il faire plus de communication ?

FO : on essaye de maintenir les mini colos pour cette année, pour voir la tendance ; mais il faut faire une meilleure publicité.

CGT : il faut plus détailler la répartition par tranche d'âge dans les centres.

Le Président propose de diffuser un message auprès des agents pour rappeler le barème des QF et l'action en elle-même.

Musee ORSAY + CROISIERE SEINE (visite avec audioguide)

Transdev a remporté le marché pour un coût de 64 € par personnes sur la base de 98 pers.

Route des Abbayes visite + guide

Transdev a également remporté le marché public : pour un cout de 54 €/pers

Routes des châteaux visite + guide (marché remporté par IMPACT CE)

Avec restauration : 85 €

Sans restauration : 35 €

Un groupe de travail au mois d'avril se tiendra afin de finaliser le budget de chaque sortie (participation financière de l'action sociale, restant à charge pour l'agent) avec l'application de quotient familiaux.

L'accrobranche pour ado : il s'agit d'une action sous forme de billetterie. Or pour cela il faut passer un marché public mais cela n'a pas été fait...

Cathy TERRIER propose alors de se renseigner sur les « coupons Sport » pour pallier cette difficulté et compenser l'impossibilité de proposer l'activité « accrobranche » : il faut maintenant discuter de la tranche d'âge éligible et du montant de ces coupons. En 2000 la sortie a été proposée sur 2 après-midi et seuls 7 enfants étaient inscrits... (faible succès).

Plus généralement, la CGT propose de dissocier les marchés publics (sorties/transport) pour pouvoir bénéficier de l'éventuelle gratuité pour les enfants lors de certaines sorties (le coût de la sortie serait alors globalement moins important pour les familles nombreuses).

SRIAS : pb de messagerie pour la sortie à Londres : les agents n'ont pas tous eu l'information.

Vote du budget :

CONTRE : CGT (car baisse constante du budget alloué à l'action sociale, pourtant essentielle)

ABST : CFDT, SOLIDAIRES & FO .

4- Point sur la restauration collective

Le déficit de l'Agria a été fortement réduit de 300 000€ à 50 000€.

Mr Moreau a averti la structure qu'ils doivent poursuivre leur efforts de rationalisation en prenant en compte les observations de l'audit, en poursuivant la recherche de nouveaux clients, en restant attractif, et en offrant un partenariat avec de nouveaux services publics.

Il faut continuer la baisse du plan de charge jusqu'à rétablissement de l'équilibre budgétaire. Le but est de préserver le modèle actuel et d'assurer la stabilité financière.

Le pdt du CDAS a demandé une hausse de la participation de l'employeur qui risque de se traduire par une hausse de la part salariale également (car il faut éponger le déficit).

FO demande le retour de la cafétéria à la place des machines à café.

Nous avons 3 restaurants financiers dans le département (dont celui du HAVRE).

C'est le bureau RH2C de la DGFIP qui décide de la fermeture éventuelle de ces structures : il y a alors transformation en « coin repas ».

Carte APETIZ :

Au 1^{er} mars , 93 % des cartes ont été activées.

Au niveau local nous constatons un mauvais fonctionnement, voire le refus de certains commerçants.

Il est demandé aux agents concernés de faire remonter toutes les anomalies (une information va être diffusée aux agents).

Perte de la subvention de 1.22 € au delà de l'indice 474.

5- Points divers :

CFDT : demande est faite pour que la BSEN (Douanes) ait 14 tickets restau au lieu de 10 du fait du problème d'accès au restaurant administratif (à cause du port de leur arme de service).

CGT : les permanences de la nouvelle assistante sociale au Havre sont le mercredi. Or une grande partie du personnel est a temps partiel ce jour là et ne peut donc pas bénéficier d'une autorisation d'absence.

Réponse de Mme Coquerel :

Le poste de Mme Paris est à Rouen : elle se déplace au Havre le mercredi mais peut, sur demande, venir un autre jour. Elle rappelle également que les autorisations d'absence ne sont pas automatiques (cela dépend du chef de service).

FO réclame une harmonisation des autorisations d'absence en la matière.

Le président du CDAS affirme qu'à ce jour nous n'avons eu aucune remontée des agents n'ayant pu assister à une entrevue avec l'assistante sociale.

Fin de la séance .